

Bulletin de **LIAISON** de la Communauté métropolitaine de Québec

Volume 2 • Numéro 1 | Le 10 janvier 2005

VISION STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Une consultation courue et représentative

Soixante-quatorze mémoires reçus et analysés, 56 organismes et citoyens entendus et plus de 900 préoccupations adressées à la CMQ. Tel est, en bref, le bilan des rencontres organisées par la Communauté métropolitaine de Québec dans le but d'informer citoyens et organismes du contenu de son projet d'énoncé de vision stratégique de développement du territoire et de consulter ces derniers sur ce même projet.

En plus de toucher l'ensemble des chantiers proposés par les élus de la CMQ, ces mémoires proviennent de toutes les composantes du territoire métropolitain et sont, de par leurs propos, largement inspirés par des préoccupations métropolitaines. Le respect des spécificités locales, l'accès au fleuve et aux divers plans d'eau, la protection des paysages naturels, le choc démographique, la nécessité d'innover et la priorité à donner au transport collectif et alternatif ont constitué la trame de fond de plusieurs présentations.

Tous les mémoires reçus ainsi que le *Rapport de consultation* sont accessibles sur le site Internet de la CMQ à www.cmquebec.qc.ca. Les commissions permanentes de la CMQ ont maintenant pour tâche de peaufiner l'énoncé de vision stratégique en fonction des commentaires reçus. Une fois adopté par le conseil, cet énoncé servira de toile de fond au plan des grands enjeux du développement économique et à la rédaction du schéma métropolitain d'aménagement et de développement (SMAD).

ÉTUDE SUR LES EMPLOIS LIÉS À LA CAPITALE

La modernisation de l'État pourrait frapper durement l'économie de la région métropolitaine

L'élaboration de son plan des grands enjeux du développement économique a récemment amené la CMQ à se pencher sur l'importance, pour son territoire, des emplois liés à la fonction de capitale. Les données comprises dans l'étude réalisée pour le compte de la CMQ par l'économiste Pierre Mainguy sont révélatrices. Le territoire de la Communauté compte 37 211 emplois directs dans les ministères et organismes liés au gouvernement du Québec. De ce nombre, 10 468 sont considérés comme des emplois régionaux (pour desservir la population régionale) et 26 743 comme des emplois de base liés aux fonctions de capitale (pour desservir toute la population du Québec). Ces derniers engendrent 5 195 emplois indirects, pour un total de 31 938 emplois uniquement liés aux fonctions de capitale. Comme chaque emploi de base génère plusieurs emplois induits, monsieur Mainguy estime qu'un total de 88 468 emplois directs, indirects et induits sont liés à l'activité de base du gouvernement du Québec, soit près du quart des emplois du territoire.

Selon l'auteur de cette même étude, l'actuel plan de modernisation de l'État québécois risque de faire perdre entre 15 000 à 26 000 emplois sur le territoire de la CMQ au cours des 10 prochaines années. Ces pertes représentent respectivement 4,1 % et 7,3 % des emplois totaux de la région métropolitaine de Québec en 2003. Face à de telles conséquences, l'auteur précise que les élus municipaux auront deux choix : soit tenter d'infléchir ce plan de modernisation (plaider pour le rapatriement et le maintien des centres de décisions, exiger en compensation d'obtenir une part significative des nouvelles activités de faire faire du gouvernement...) ou encore se tourner vers la diversification économique, avec l'appui du gouvernement du Québec.

Le texte complet de l'étude est disponible à www.cmquebec.qc.ca.

LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le règlement édictant le PGMR est adopté

À l'issue d'un long processus de planification et conformément aux dispositions de la *Loi sur la qualité de l'Environnement*, le conseil de la CMQ a adopté, le 16 décembre 2004, un règlement édictant le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour la Rive-Nord de son territoire.

Le 25 novembre dernier, le ministre de l'Environnement déclarait ce plan conforme aux orientations et aux objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* et en autorisait l'adoption.

Le plan de gestion adopté par la CMQ comporte deux changements résultant de résolutions récentes de son conseil. Le premier permet d'accorder un soutien financier de 200 000 \$ dès 2005 aux entreprises d'économie sociale oeuvrant dans le secteur de la gestion des matières résiduelles.

Le second changement inscrit dans le PGMR la volonté des municipalités de la CMQ de se voir compenser à 100 % pour les services de collecte sélective qu'elles dispensent à leurs populations. En annonçant, le 18 novembre dernier, l'adoption du règlement d'application de la loi 102, le gouvernement du Québec signifiait en effet qu'il n'accordait qu'une compensation partielle de moins de 50 % des frais assumés par les municipalités, ce qui est loin de satisfaire les municipalités de la CMQ. Une lettre en ce sens a d'ailleurs été adressée au premier ministre.

Le succès du plan de gestion repose sur l'adhésion de la population, adhésion qui devra être soutenue par des outils d'information plus nombreux et des campagnes de sensibilisation fréquentes et ciblées.

LA QUALITÉ DE VIE SUR LE TERRITOIRE DE LA CMQ

Trois nouvelles études disponibles

Suite à l'étude de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) parue en avril 2004 et traitant de la qualité de vie dans une vingtaine de municipalités canadiennes, la CMQ a jugé pertinent de faire réaliser pareille recherche, mais spécifiquement pour son territoire et ses composantes. Selon le Rapport sur la qualité de vie dans la Communauté métropolitaine de Québec, la plupart des résidants y jouissent d'une bonne qualité de la vie. Plusieurs indicateurs placent la CMQ au-dessus de la moyenne provinciale : revenus moyens, niveau d'éducation, écart entre les familles les plus riches et les plus pauvres, présence de logements abordables... D'autres indicateurs sont cependant plus préoccupants : l'écart socio-économique croissant entre les milieux urbains et périurbains, l'incapacité à attirer et retenir les immigrants et les jeunes ainsi que la pauvreté des personnes hors famille en sont des exemples. Le texte intégral de cette étude est disponible sur le site Internet de la CMQ à www.cmquebec.qc.ca

L'étude intitulée Empreintes écologiques des municipalités et régions canadiennes est une autre initiative de la FCM à laquelle a participé la CMQ. L'empreinte écologique s'inscrit dans l'approche de développement durable et constitue une mesure de la pression exercée par la population sur la nature. Cette mesure est obtenue en convertissant la consommation d'aliments, d'énergie et d'autres matières en nombre d'hectares de sol et de mer nécessaires pour produire ces biens et pour en absorber les déchets. Il a ainsi été calculé que les Canadiens ont chacun besoin de 7,25 hectares de sol et de mer pour répondre à leurs besoins. Pour les 20 agglomérations participantes, les empreintes écologiques varient entre 6,74 hectares/personne (Grand Sudbury) et 10,33 hectares/personne (Municipalité régionale de York). Avec une empreinte de 6,89 hectares/personne, la RMR de Québec obtient la troisième meilleure performance. Cette position s'explique en bonne partie par l'utilisation qui y est faite de l'hydroélectricité, moins exigeante envers la nature que la production d'électricité à partir de centrales thermiques ou nucléaires.

Enfin, en novembre dernier, la FCM dévoilait une nouvelle étude à laquelle a également participé la CMQ : La qualité de vie dans les municipalités canadiennes : revenus, logements et nécessités de la vie. Cette dernière met l'accent en particulier sur deux des six facteurs qui influent sur la qualité de vie : la promotion d'un partage juste et équitable des ressources communes et les possibilités offertes aux résidants de satisfaire leurs besoins fondamentaux. L'étude fournit également une analyse approfondie des groupes démographiques les plus vulnérables aux effets de la baisse des revenus, de la hausse des taux de pauvreté et des plus grandes difficultés pour trouver des logements abordables. Ces deux dernières études sont disponibles sur le site de la FCM à www.fcm.ca.

FORUM MÉTROPOLITAIN

Des échanges fructueux entre élus municipaux

Organisée par la Communauté métropolitaine de Québec, la 2^e édition du Forum métropolitain s'est tenue le samedi 13 novembre 2004 au pavillon Alphonse-Desjardins de l'Université Laval.

Près de 70 élus municipaux étaient présents. En plus de recevoir une version préliminaire des résultats de la consultation sur le projet d'énoncé de vision stratégique de développement du territoire, maires et conseillers municipaux ont eu à se pencher sur le projet de plan des grands enjeux du développement économique, qui sera l'objet d'une consultation au printemps 2005, ainsi que sur les grandes orientations à donner au schéma métropolitain d'aménagement et de développement du territoire.

Cette rencontre automnale permet à un large éventail d'élus municipaux d'élaborer une vision commune de ce que devrait devenir l'agglomération métropolitaine de Québec au cours des années à venir, tant au plan du développement économique qu'à celui, tout aussi important, de l'aménagement du territoire.



**Communauté
métropolitaine
de Québec**

Bâtir. Dans un même esprit.

Pour abonner un collègue, modifier un abonnement, recevoir la version électronique de ce Bulletin ou en commenter le contenu, veuillez vous adresser à : Bulletin de liaison, CMQ, 1130 route de l'Église, Sainte-Foy (Québec), G1V 4X6, par télécopieur au (418) 641-6545 ou par courriel à info@cmquebec.qc.ca.

www.cmquebec.qc.ca